PEYTHIEU
Société par actions simplifiée
au capital de 27 000 euros
Siège social : 50 rue Saint Memmie, 10700 VINETS
349 478 453 RCS TROYES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 126 753,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	126 753,98 euros
A titre de dividendes Soit 160,00 euros par action	80 000,00 euros
Le solde En totalité au compte « **autres réserves** ».	46 753,98 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

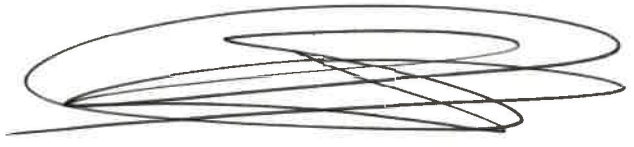
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérémy PEYTHIEU



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement	(II)				
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		14 330,38	13 442,42	887,96	295,30
Fonds commercial		29 681,82		29 681,82	29 681,82
Autres immobilisations incorporelles					
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		73 796,60	43 984,06	29 812,54	36 711,73
Installations tech.,mat. et outillage indus.		51 627,71	44 950,01	6 677,70	8 093,19
Autres immobilisations corporelles		299 515,50	178 073,99	121 441,51	113 162,47
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					17 080,45
Immobilisations financières (1)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés		33 148,50		33 148,50	32 869,50
Prêts					
Autres immobilisations financières		1 350,44		1 350,44	1 350,44
Total de l'actif immobilisé (III)		**503 450,95**	**280 450,48**	**223 000,47**	**239 244,90**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		93 590,20		93 590,20	106 442,84
En-cours de production		7 000,00		7 000,00	49 800,00
Produits finis					
Marchandises		297,04		297,04	1 410,45
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		415 483,29	3 450,36	412 032,93	340 235,38
Autres créances		23 475,59		23 475,59	25 267,91
Charges constatées d'avance				1 860,50	3 085,00
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres		9 783,38		9 783,38	9 783,38
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités		416 816,36		416 816,36	345 068,39
Total de l'actif circulant (IV)		**968 306,36**	**3 450,36**	**964 856,00**	**881 093,35**
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission des emprunts	(V)				
Primes de remboursement des emprunts	(VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		**1 471 757,31**	**283 900,84**	**1 187 856,47**	**1 120 338,25**
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					1 350,44
(2) dont créances à moins d'un an				436 850,34	373 389,09

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À Nivelle, Le 29/12/25

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 27 000,00)	27 000,00	27 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	2 700,00	2 700,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	734 919,70	660 166,21
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**126 753,98**	**134 753,49**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**891 373,68**	**824 619,70**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	3 655,92	16 610,50
	Emprunts et dettes financières divers (2)	38,90	38,90
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 967,45	104 284,95
	Dettes fiscales et sociales	184 310,14	174 784,20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 242,60	
	Produits constatés d'avance	43 267,78	
	Total des dettes (1) (IV)	**296 482,79**	**295 718,55**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**1 187 856,47**	**1 120 338,25**
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	296 482,79	295 718,55
(2)	Dont emprunts participatifs		

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À Nimes....., Le 29/04/26.....

Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	58 047,41		58 047,41	50 062,43
Production vendue	2 208 533,45		2 208 533,45	2 378 295,15
Montant net du chiffre d'affaires	**2 266 580,86**		**2 266 580,86**	**2 428 357,58**
Production stockée			(42 800,00)	(1 100,00)
Production immobilisée				
Subventions			8 000,00	15 666,76
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				31 965,64
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			22 416,67	
Autres produits			5 319,95	139,08
Total des produits d'exploitation (I)			**2 259 517,48**	**2 475 029,06**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			40 700,67	35 046,15
Variation de stocks			1 113,41	(439,17)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			732 756,80	977 034,63
Variation de stocks			12 852,64	(8 232,74)
Autres achats et charges externes (1)			261 957,00	270 881,11
Impôts, taxes et versements assimilés			13 785,71	13 126,32
Salaires			749 287,95	763 782,53
Cotisations sociales			225 897,88	224 735,31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			53 426,28	47 975,87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				3 405,81
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			7 295,51	
Autres charges			84,15	37,13
Total des charges d'exploitation (II)			**2 099 158,00**	**2 327 352,95**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**160 359,48**	**147 676,11**
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			29 032,13	34 674,90
- Redevances de crédit-bail immobilier				

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À Vinets....., Le 29/12/26

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**160 359,48**	**147 676,11**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	3 859,14	2 687,56
	Reprises sur dépréciations et provisions		20,73
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	**3 859,14**	**2 708,29**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	140,00	344,91
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	**140,00**	**344,91**
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**3 719,14**	**2 363,38**
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**164 078,62**	**150 039,49**
	Produits exceptionnels (VII)		**24 700,00**
	Charges exceptionnelles (VIII)	**973,64**	**796,00**
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**(973,64)**	**23 904,00**
	Participation des salariés aux résultats (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	36 351,00	39 190,00
	Total des produits (I+III+V+VII)	**2 263 376,62**	**2 502 437,35**
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 136 622,64**	**2 367 683,86**
	BENEFICE OU PERTE	**126 753,98**	**134 753,49**

(2) dont produits concernant les entités liées
(3) dont intérêts concernant les entités liées

"COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL"
À ..Vinets....., Le 29/12/26....

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 187 856** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 263 377** euros et un total **charges** de **2 136 623** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **126 754** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Règles et Méthodes Comptables

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	657... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	7 295,51€
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	22 416,67€
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649... Remboursements de formations	5 965,93€
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	1 356,36€

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :

 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, brevets, logiciels : 1 à 3 ans
* Matériel et outillage : 2 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessous et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Diminutions Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	43 392		1 000		380	44 012
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**43 392**		**1 000**		**380**	**44 012**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	73 797					73 797
	Instal technique, matériel outillage industriels	49 266		3 023		662	51 628
	Instal., agencement, aménagement divers	11 641		27 255		2 097	36 799
	Matériel de transport	226 015		29 208		10 898	244 325
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 058		3 864		530	18 391
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	17 080		7 089		24 170	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**392 857**		**70 438**		**38 355**	**424 940**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	32 870		279			33 149
	Prêts et autres immobilisations financières	1 350					1 350
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**34 220**		**279**			**34 499**
	TOTAL	**470 469**		**71 717**		**38 735**	**503 451**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			13 415	407	380	13 442
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**13 415**	**407**	**380**	**13 442**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			37 085	6 899		43 984
	Instal technique, matériel outillage industriels			41 173	4 438	662	44 950
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			4 194	3 218		7 412
	Matériel de transport			123 857	37 663	3 602	157 918
	Matériel de bureau, mobilier			11 501	1 773	530	12 744
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**217 809**	**53 993**	**4 794**	**267 008**
	TOTAL			**231 224**	**54 400**	**5 174**	**280 450**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations Différentiel de durée et autr	Dotations Mode dégressif	Dotations Amort. fiscal exceptionnel	Reprises Différentiel de durée et autr	Reprises Mode dégressif	Reprises Amort. fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Règlement ANC 2022-06	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR CHARGES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					

Créances

CREANCES

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 350	1 350	
Clients douteux ou litigieux	3 969		3 969
Autres créances clients	411 514	411 514	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	15 329	15 329	
Taxes sur la valeur ajoutée	4 569	4 569	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 577	3 577	
Charges constatées d'avances	1 861	1 861	
TOTAL DES CREANCES	**442 170**	***438 201***	**3 969**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Dettes

DETTES

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 656	3 656		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	63 967	63 967		
Personnel et comptes rattachés	54 418	54 418		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 666	58 666		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	69 277	69 277		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 949	1 949		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	39	39		
Autres dettes	1 243	1 243		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	43 268	43 268		
TOTAL DES DETTES	**296 483**	**296 483**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 944
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**25 994**
Autres créances clients		**21 925**
Clients fact. a etablir	21 925	
Autres créances		**4 069**
Fournisseurs avoirs a recevoir	3 577	
Banque pdts a recevoir	492	

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		**28 118**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**3**
Int.courus / emp.ets credit	3	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 295**
Fournisseurs factures non parvenues	2 295	
Dettes fiscales et sociales		**24 577**
Primes a payer	16 000	
Cs/primes à payer salariés	8 000	
Org.soc. charges a payer	577	
Autres dettes		**1 243**
Clients avoir à établir	1 243	